

27-011-11-11-11
1-2-3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de **ROYAN**

Séance du **23 NOVEMBRE 1949**

OBJET :

**CHOIX
d'ARCHITECTES**

L'an mil neuf cent ~~quarante neuf~~ le **vingt trois** mois
d' ~~novembre~~ le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. **Ch. REGAZONI, Maire**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **18 novembre 1949**

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. **Ch. Regazoni - Veyssièrè -
Rochedereux - Chamboulan - Prugnaud - Baudet -
Bajard - Chazeaud - Choblet - Ferandreau - Couill
Donecq - Main - Thirion - Brotreau - D'our -
Seugnet - Guillaud - Couret - Melle Bikosky.**

Excusés : M. **Bouchet** qui est représenté par
Absents : MM. **M. Bajard**

Absents : M. **Couzinet - Metadier, Simon - Jacques
Moulinas - Rentin.**

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

49076

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. ~~onsieur Bajard Jean~~, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.
M. le Président a ouvert la séance et a

a/ **Construction du centre administratif :**

Le Conseil décide de confier l'établissement
du projet et la direction des travaux à
M. **FERRAT**, architecte en chef de la Ville.

b/ **Balustade de Verthamon et parapet de Foncille**

Le Conseil décide de demander à M. **JOURDAIN**
architecte, de faire l'évaluation du dommage
de ces annexes de la voirie.

M. le Maire reçoit mandat de passer le
contrat d'usage avec ces architectes.

5000 BP MARTEAU & REPAIL - 63 ROCHELLE

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an ROYAN

Ont signé au registre : MM. _____
les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM. _____

Pour extrait conforme :
Le Maire,

APPROUVE
La Rochelle, le 15 Mars 1930
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,
12 01

[Handwritten signature]